

Plan d'irrigation 2020

Pour 2020 le plan d'irrigation est valable dès le 1er juillet 2020.

En fonction de la situation une information sur internet sera accessible sous www.fully.ch. Vous trouverez également les zones d'irrigation sur le cadastre informatisé communal SIT : <http://www.fully.ch/fr/Vivre-a-Fully/Services-municipaux/Cadastre-SIT/>

L'utilisation des robinets d'irrigation pour les vignes est réservée uniquement à cet usage. Les robinets ne servant plus à l'irrigation des vignes seront démontés. Merci pour votre collaboration.

Informations

MULTIMÉDIA

Le réseau multimédia avec les produits net+ a pu répondre à vos attentes durant cette période d'utilisation intensive de télé-étude, télé-travail, télé-apéro...

Consultez les offres multimédia sous www.sinergy.ch



RINÇAGE DES INSTALLATIONS D'EAU

En cas d'inutilisation de vos installations sanitaires (par exemple après les vacances, cessation d'activité due au confinement,...) voici la procédure devant systématiquement être effectuée.

Purger l'ensemble de votre réseau d'eau froide afin d'effectuer un assainissement complet du système en laissant couler l'eau de tous les robinets, et ce, au moins jusqu'à l'obtention d'une température constante (durée nécessaire : entre 3 et 5 minutes en fonction de la taille du réseau) ; il est important d'ouvrir simultanément plusieurs robinets pour assurer un courant suffisamment fort dans les conduites de distribution.

Répéter l'opération pour l'eau chaude.

BORNE DE RECHARGE

La borne de recharge pour véhicule électrique est encore gratuite. Les partenaires Valt ont décidé un report de la facturation de cette prestation en septembre. A suivre sous www.valt.ch

Les SI sont à votre écoute au 027 747 11 70.



blue communication

SIINFO

la lettre d'information des
Services Industriels
de la Commune de Fully

mai 2020
n°20



Les SI Fully votre fournisseur en énergie renouvelable

Votre fournisseur d'électricité : Services Industriels de Fully, CP 43, 1926 Fully
Contact : Tél. 027 747 11 70 / services.industriels@admin.fully.ch

Année de référence : 2019

L'électricité que nous avons fournie à nos clients était composée de :

en %	Total	Provenance: Suisse
Énergies renouvelables	99.5 %	99.5 %
Énergie hydraulique	89.4 %	89.4 %
Autres énergies renouvelables	3.8 %	3.8 %
Énergie éolienne	0.0 %	0.0 %
Énergie solaire	3.8 %	3.8 %
Biomasse	0.0 %	0.0 %
Géothermie	0.0 %	0.0 %
Électricité encouragée *	6.3 %	6.3 %
Énergies non renouvelables	0.5 %	0.5 %
Énergie nucléaire	0.0 %	0.0 %
Agents énergétiques fossiles	0.0 %	0.0 %
Pétrole	0.0 %	0.0 %
Gaz naturel	0.0 %	0.0 %
Charbon	0.0 %	0.0 %
Déchets	0.0 %	0.0 %
Agents énergétiques non vérifiables	0.0 %	0.0 %
Total	100,0 %	100,0 %

* Electricité encouragée: 47.4% hydraulique, 17.6% solaire, 3.3% éolienne, 31.7% biomasse et déchets issus de la biomasse, 0% géothermie

Irrigation 2020

Conformément à l'avis paru dans le Bulletin Officiel, les Services Industriels de la Commune de Fully mettent en application **dès le 1er juillet 2020** le programme d'irrigation suivant :

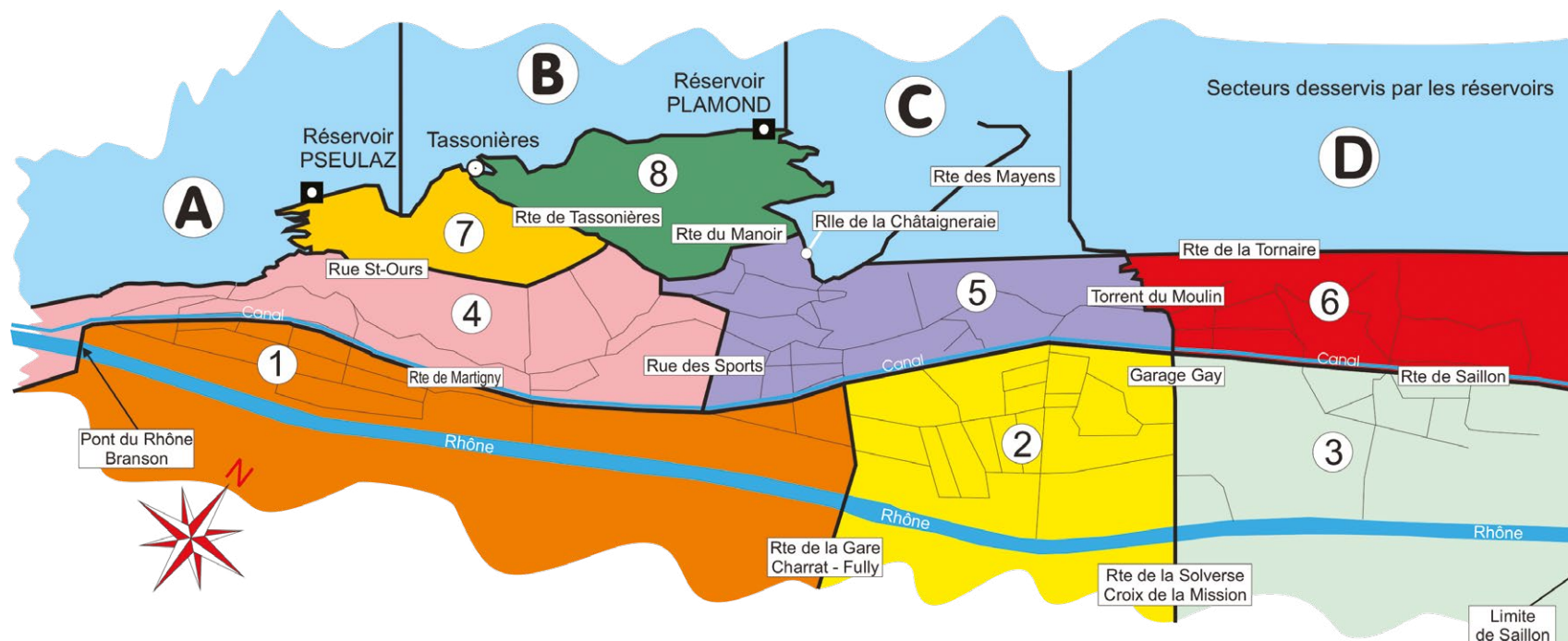
PLAINE ET VILLAGE

CANAL			
SUD	①	BRANSON - RTE DE LA GARE CHARRAT/FULLY	Mercredi et samedi
	②	RTE DE LA GARE - RTE GARAGE GAY/CROIX DE LA MISSION	Lundi et jeudi
NORD	③	RTE GARAGE GAY/CROIX DE LA MISSION - LIMITE DE SAILLON	Mardi et vendredi
	④	LES FOLLATERRES/BRANSON - RUE DES SPORTS	du Lundi 12 h au Mardi 12 h & du Jeudi 12 h au Vendredi 12 h
	⑤	RUE DES SPORTS - TORRENT DUMOULIN/CHATAIGNIER	du Mardi 12 h au Mercredi 12 h & du Vendredi 12 h au Samedi 12 h
	⑥	TORRENT DUMOULIN/CHATAIGNIER - LIMITE DE SAILLON	du Dimanche 12 h au Lundi 12 h & du Mercredi 12 h au Jeudi 12 h

COTEAU

⑦	SECTEUR : CHARGEUX - SEILLES - PSEULAZ	Lundi - Mardi - Mercredi
⑧	SECTEUR : PLAMOND - TASSONNIERES	Jeudi - Vendredi - Samedi

Ⓐ Ⓑ Ⓒ Ⓓ OBLIGATION DE DEMANDER LE TOUR D'EAU AUX GARDES



- Ⓐ Follatères - Tatzen - Vignette : 079 280 45 16 (Polo)
- Ⓑ Plamond - Mayens Lotton : 078 622 63 50 (Michellod)
- Ⓒ Perches - Meillerines - Euloz : 079 616 84 72 (Dorsaz)
- Ⓓ Buitonnaz - La Tine - Planuit - Chiboz : 079 202 31 51 (Terrettaz)

**HORAIRE
D'APPEL
07h00 - 17h00**

**PROGRAMME VALABLE AUSSI POUR L'ARROSEMENT DES PELOUSES
INTERDICTION ABSOLUE D'ARROSER PAR RUISSELLEMENT EN PLAINE ET AU COTEAU**

Les dérogations au présent programme ne pourront être obtenues qu'avec l'autorisation des Services Industriels qui exerceront une surveillance rigoureuse sur l'ensemble du réseau communal.

Services Industriels de la Commune de Fully
tél 027 747 11 70

**Informations et
plan disponibles
sur le SIT
www.fully.ch**